



La Lettre de votre Sénateur

Catherine Troendlé

La Lettre de votre Sénateur Catherine Troendlé N°9 – Novembre 2013

Une mission commune d'information

Lorsqu'un sujet attire particulièrement l'attention des sénateurs, ces derniers peuvent demander la création d'une mission commune d'information.

Six mois au maximum leur sont alors consacrés pour rédiger un rapport en y élaborant des propositions.

Chaque mission est composée de trente-trois membres, tous groupes politiques représentés à la proportionnelle.

Parmi eux sont nommés un Président et un rapporteur. Sont mis à leur disposition trois outils :
– des auditions (de personnes concernées par le sujet) ;
– des déplacements pour appréhender au mieux le sujet au niveau local ;
– des études (travaux parlementaires).

Catherine Troendlé a été membre de la mission d'information sur l'avenir de l'organisation décentralisée de la République et vient d'être élue Présidente de la nouvelle mission d'information sur les rythmes scolaires.

Financement de la réforme des rythmes scolaires

Catherine Troendlé a été élue Présidente de la mission commune d'information sur la réforme des rythmes scolaires, créée à l'initiative du groupe UMP. Ses trente-trois membres auront à évaluer la mise en place de cette réforme tant décriée, d'en recenser les difficultés rencontrées et de chiffrer son coût induit pour l'ensemble des communes.

Un constat : la réforme des rythmes scolaires, voulue par François Hollande et mise en œuvre par Vincent Peillon, ne bénéficie qu'à 20% des élèves de l'école élémentaire à la rentrée 2013.

Cette réforme est bien loin d'être financée. Une large part du poids financier sera à la charge des communes, dont la plupart ne peuvent faire face, sauf à augmenter les impôts locaux, ce qui est inacceptable dans le contexte de matraquage fiscal subi par les Français.

Cette réforme a été mal préparée. Les difficultés à organiser des activités périscolaires supplémentaires sont évidentes. La diverse qualité des activités périscolaires proposées risque d'ailleurs de renforcer les inégalités entre élèves. Beaucoup d'écoles subissent une désorganisation préoccupante en termes d'encadrement, d'horaires et de programmes. Faute d'avoir bien été organisée en amont avec toutes les parties intéressées, l'application de la réforme se traduit par un désordre vécu par tous : corps enseignant, parents et enfants.

Dans ce contexte, les maires, les personnels enseignants, les parents et leurs enfants ne doivent pas demeurer seuls face à tant d'incertitudes.

Présentation du Rapport de la mission commune d'information sur l'avenir de l'organisation décentralisée de la République

Une mission commune d'information sur l'avenir de l'organisation décentralisée de la République a été créée au Sénat, le 17 avril 2013, suite à la demande de Jean-Claude Gaudin, le président du groupe UMP.

Cette initiative intervenait après l'adoption, à l'unanimité au Sénat, de la proposition de résolution sur le respect des droits et des libertés des collectivités territoriales. En sa qualité de membre de la mission commune d'information, Catherine Troendlé a salué, au cours de la présentation du rapport, le 8 octobre, le travail réalisé par Jean-Pierre Raffarin, Président de la mission et par son rapporteur Yves Krattinger qui ont élaboré sereinement un inventaire structuré des dysfonctionnements de nos modes institutionnels. Le sénateur du Haut-Rhin a également souligné toute la pertinence d'une mise en œuvre nécessaire d'un principe d'adaptabilité indispensable au territoire lors de l'application réglementaire des normes.

Et elle a pu, à cet effet, regretter que ce principe, qui était contenu dans l'article 1 de la proposition de loi relative à la simplification du fonctionnement des collectivités territoriales présentée par le sénateur Éric Doligé, ait été supprimé dans la mesure où le débat s'inscrivait dans un contexte politique.

Par ailleurs, Catherine Troendlé a également salué le principe d'une intercommunalité qui doit s'apparenter davantage à une coopérative et dont les compétences doivent rester optionnelles.

Le fait de permettre aux élus de décider librement et ensemble des compétences à mettre en œuvre pour l'intercommunalité est gage d'une véritable efficacité, car issue d'une adhésion volontaire des élus.

*“Comprendre le passé sans le regretter Tolérer le présent en l'améliorant Espérer l'avenir en le préparant”
Alphonse de Lamartine*

Une nouvelle année d'action parlementaire :

- Agir avec et pour les élus du département
- Agir au Sénat
- Agir pour la place de la femme en politique

www.catherine Troendlé.fr

Votre Sénateur sur le terrain : Une implication constante...

Fusion des douanes de Mulhouse et Strasbourg

Interpellée par l'intersyndicale des Douanes sur le projet de fusion des directions régionales de Mulhouse et Strasbourg, Catherine Troendlé a pris l'initiative d'organiser à Mulhouse une table ronde autour de Gérard Schoen, directeur interrégional des droits indirects, en conviant ses collègues parlementaires haut-rhinois. Inscrits dans la perspective de la réduction des dépenses de l'État, ces

regroupements se feront probablement au détriment de l'emploi et de l'efficacité des missions douanières essentielles assurées actuellement dans le Haut-Rhin (soutien aux entreprises haut-rhinoises, réponses apportées aux usagers et aux opérateurs locaux, orientation des contrôles dans la lutte contre les grands trafics, protection du consommateur). Ces missions se trouvent ainsi gravement menacées !

Construction du centre pénitentiaire à Lutterbach

Impliquée de longue date sur ce dossier, Catherine Troendlé avait participé le 23 mai 2013, à la réunion organisée par le ministre de la Justice qui annonçait la construction d'un centre pénitentiaire à Lutterbach de 520 places.

Cette construction s'inscrit dans le prochain plan triennal et conduirait à une ouverture à l'horizon 2017-2018. La satisfaction de Catherine Troendlé n'est que partielle dans la mesure où elle s'est fortement investie afin de sortir du cœur de cité la centrale d'Ensisheim.

Une réhabilitation de la centrale ne pourrait en aucun cas solutionner le problème d'extrême vétusté de l'établissement. Il serait souhaitable que la centrale soit fermée et les détenus accueillis dans d'autres régions dans des établissements qui offriront un accueil digne.

La ministre de la Justice a également affirmé lors de cet échange qu'elle souhaitait maintenir ou ouvrir des centres de semi-liberté à différents points du territoire. Un tel centre pourrait ainsi voir le jour à Colmar.

Droit d'option pour les travailleurs frontaliers

Membre du groupe de travail dirigé par sa collègue Annie Genevard, députée du Doubs, et composé de trente-trois parlementaires de l'opposition, Catherine Troendlé s'investit pleinement aux côtés du CDTF (Comité de Défense des Travailleurs frontaliers), en faveur du maintien du droit d'option des travailleurs frontaliers au travers de différentes interventions auprès des ministères des Affaires Sociales et de la Santé ainsi que de l'Économie et des Finances. Ce droit d'option, prévu à l'article L. 380-3-1 du code de la sécurité sociale, offre aux travailleurs frontaliers qui ont renoncé au régime suisse d'assurance maladie et qui ne souhaitent pas être affiliés au régime général de base en France, la possibilité de souscrire un contrat auprès d'une assurance maladie privée. Le gouvernement envisage de supprimer ce droit d'option qui arrive à échéance le

31 mai 2014, évoquant qu'il déroge aux principes de solidarité et d'universalité qui fondent la sécurité sociale et que cette situation bénéficie à des salariés dont le niveau de rémunération est supérieur à celui des autres actifs. Les trente-trois parlementaires de l'opposition ont été reçus par Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, le 25 septembre 2013. Cette rencontre fait suite aux multiples interventions menées par le collectif. Grâce à leur opiniâtreté, les trente-trois parlementaires ont obtenu gain de cause sur la question de la CSG qui consiste à ne pas l'intégrer dans le calcul du taux de cotisation. C'est une première victoire ! Le combat se poursuit et il n'est pas envisageable de mettre fin au libre choix de l'Assurance Maladie pour les travailleurs frontaliers.

L'action de votre Sénateur dans le département : Écoute et engagement

Catherine Troendlé, accompagnée par ses collègues parlementaires haut-rhinois, ont été reçus au ministère de l'Économie et des Finances le 23 octobre. Les élus ont obtenu la

garantie du maintien des deux directions. Néanmoins, il est envisagé des évolutions basées sur une optimisation des missions. Elles sont actuellement en cours et devraient être dévoilées d'ici la fin de l'année.

En faveur du maintien des forces de l'ordre dans le département

Catherine Troendlé s'est investie en faveur du maintien des forces de l'ordre dans le département, notamment dans les dossiers du commissariat de police de Saint-Louis/Huningue – dont les effectifs seront complétés d'ici au 31 décembre – et du commissariat de police de Guebwiller. Ce dernier a fait l'objet d'une fermeture mais avec un transfert de ville en zone gendarmerie.

Brigade Verte : Vers une nouvelle police territoriale ?

L'État envisage de mutualiser les compétences des policiers municipaux et des agents de la Brigade Verte aux fonctions quasi similaires. Mais dans le Haut-Rhin, la Brigade Verte est encore une exception !

Catherine Troendlé est montée au créneau. Dans ce contexte, le syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin (ou Brigade Verte) serait appelé à disparaître par le transfert du personnel des gardes champêtres dans des communes disposant d'un service de police municipale ou dans des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) après création d'un service de police intercommunale. Fin janvier 2013, dans le cadre d'une discussion relative à la police municipale, Catherine Troendlé avait interpellé au Sénat Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, lequel a dit « vouloir respecter la Brigade Verte ». Reçue au ministère de l'Intérieur le 5 juin 2013, avec Henri Masson et Jean-Louis Bouton, respectivement président et directeur de la Brigade Verte, Catherine Troendlé a plaidé la cause de cette particularité haut-rhinoise (depuis 1988), transposable dans d'autres départements. Néanmoins, la complexité, qui réside dans



Réunion en présence des représentants de la Brigade Verte du Haut-Rhin au ministère.

le multifinancement (dont 48 % émanant du conseil général) de ce syndicat mixte – ne disposant pas d'une fiscalité propre – dans le nouveau cadre d'une police territoriale, semble être un réel casse-tête pour les rédacteurs du futur texte gouvernemental. Dans tous les cas, le directeur adjoint du cabinet de Manuel Valls, en présence d'experts du ministère de l'Intérieur, a assuré ses interlocuteurs que les travaux

de rédaction d'un texte gouvernemental sont encore au stade des consultations qui devraient se poursuivre jusqu'au moins mi-2014. Ce qui permettra aux responsables de la Brigade Verte d'anticiper toute évolution de leur statut. Dès à présent, un maintien transitoire le plus long possible est acquis si le texte ne devait pouvoir pérenniser le statut actuel du syndicat mixte.

Imposition des retraités ayant travaillé en Allemagne

Dans le cadre du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée, le 22 janvier 2013, Catherine Troendlé et le député Éric Straumann ont pu s'entretenir avec la chancelière Angela Merkel au sujet des arriérés d'impôts. Ces derniers remontent à 2005 et le fisc allemand les réclame sans relâche aux retraités alsaciens ayant travaillé en Allemagne ! Les structures d'informations et de conseils pour les questions transfrontalières, telles qu'INFOBEST, ne peuvent plus faire face aux nombreuses demandes. Aussi, ils ont sollicité auprès de la chancelière un rapprochement des deux administrations. Parallèlement, à partir du 1^{er} juin, la Région Alsace et ses partenaires ont créé une « task force » pour aider les 30 000 frontaliers sollicités par le fisc allemand.

L'action de Catherine Troendlé au Sénat : Une présence manifeste

Mariage pour tous

Au bout d'une semaine de débats, les sénateurs ont adopté, le 12 avril 2013, le projet de loi ouvrant désormais « le mariage aux couples de personnes de même sexe ».

Omniprésente dans l'hémicycle sur une semaine – quelque 60 heures – Catherine Troendlé, en sa qualité de vice-présidente déléguée du groupe UMP au Sénat, s'est particulièrement impliquée dans la discussion de ce projet de loi, en soutenant la position du « non au mariage ouvert aux personnes de même sexe ». Dans la discussion de la motion qui visait à soumettre à référendum ce projet de loi, la sénatrice du Haut-Rhin en avait appelé, « par une consultation nationale, à l'arbitrage du peuple pour une raison simple : lorsqu'on s'attaque à l'essence même de l'institution du mariage et lorsqu'on s'attaque aux structures de la famille, on demande son avis au peuple ».

Pour Catherine Troendlé, « le gouvernement cherche en fait à satisfaire un principe d'égalité, la procréation médicalement assistée (PMA) ouverte aux femmes pour raison médicale, devant être étendue sans condition aux couples de femmes ».

Dès lors que la PMA sera accessible pour des femmes en couple, « il est évident que par souci d'égalité, la gestation pour autrui (GPA) devra être ouverte pour les couples d'hommes ».

Ce dispositif a d'ailleurs déjà été approuvé par le Gouvernement, à travers la circulaire Taubira, concernant les enfants nés sous GPA à l'étranger ».

Rapporteur pour avis de la mission « sécurité civile 2013 »

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2013, Catherine Troendlé a présenté son rapport pour avis sur la « sécurité civile ».

Abordant la mission sécurité civile, le sénateur a indiqué que le fonds d'aide à l'investissement des SDIS, en constante diminution depuis 2006, était destiné, en 2013, à solder des opérations d'investissement des entreprises pour le déploiement du réseau de radio-communications numériques ANTARES en 2013.

La mission est composée de deux programmes dédiés à la protection des populations et à la gestion de crises – des activités opérationnelles et de soutien.

En 2013, les crédits ont été stabilisés et essentiellement consacrés au développement de synergies entre les moyens nationaux, au renforcement des partenariats entre les acteurs de la sécurité nationale dans une logique de mutualisation, à la consolidation de l'unité mobile de démantèlement des munitions identifiées.

À la fin de l'année 2013, les trois quarts des SDIS devraient être raccordés au réseau ANTARES.

Catherine Troendlé a assisté au congrès des sapeurs-pompiers à Chambéry aux côtés d'une délégation de sapeurs-pompiers et d'Alphonse Hartmann, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin.

Commissions Mixtes Paritaires

Sur la dernière année, Catherine Troendlé a siégé au sein de pas moins de dix Commissions Mixtes Paritaires (CMP), chargées de proposer un texte conciliant le point de vue de l'Assemblée nationale et celui du Sénat sur un texte de loi en cours de « navette ».

Gestes de premiers secours

Catherine Troendlé a été nommée rapporteur de la proposition de loi visant à instituer une formation pratique aux gestes de premiers secours dans la préparation du permis de conduire. Si différentes mesures prises depuis les années 1970 ont permis de diminuer fortement la mortalité, il est constaté que lors d'un accident, une meilleure connaissance des gestes de premier secours par les témoins de l'accident pourrait permettre de diminuer encore cette mortalité. La présente proposition de loi a donc pour objet de créer un article nouveau dans le code de la route, visant à intégrer une initiation obligatoire aux gestes de premiers secours au cours de la formation au permis de conduire.

Question orale contre la fermeture d'une section professionnelle au lycée de Masevaux

Catherine Troendlé a attiré l'attention du ministre de l'Éducation nationale sur la fermeture annoncée de la section baccalauréat professionnel commerce au sein du lycée Joseph-Vogt de Masevaux. Dans l'unique lycée de la vallée de Masevaux et du Soultzbach, la fermeture de cette section obligerait désormais les élèves à se déplacer bien plus loin, jusqu'à Mulhouse. Cette formation, dispensée depuis trois ans à Masevaux, enregistrait pourtant un taux de réussite de 100 % ! On ne peut que regretter cette décision arbitraire.

Groupe d'amitié France-États-Unis

Hydrocarbures non conventionnels

Afin de pouvoir s'investir au mieux dans le prochain débat sur l'énergie, Catherine Troendlé s'est rendue aux États-Unis avec une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-États-Unis, afin de découvrir les nouvelles méthodes d'exploitation du gaz de schiste. Dans ce contexte, farouche opposante à la fermeture de Fessenheim – parce qu'aucune alternative n'est proposée – il

semble important et opportun à Catherine Troendlé de mener une réflexion sur toutes les filières et notamment celle du gaz de schiste. Si certaines méthodes d'exploitation ne sont pas défendables, il semblerait que les Américains, au lendemain d'une première expérience peu recommandable dans l'État du Dakota, ont réalisé de nouveaux forages en Pennsylvanie, avec un volet dédié à la sécurisation des méthodes d'exploration et un volet très offensif d'intégration paysagère.

Groupe d'amitié France-Allemagne

Dans le prolongement du Triangle de Weimar

La première manifestation rassemblant les groupes inter-parlementaires d'amitié France-Allemagne et France-Pologne du Sénat a pris pour cadre le Palais du Luxembourg, au printemps dernier.

Cette rencontre exceptionnelle, en présence des Ambassadeurs d'Allemagne, Dr. Susanne Wasum-Rainer, et de Pologne, Tomasz Orłowski, a été organisée à l'initiative de Catherine Troendlé, Présidente du groupe d'amitié France-Allemagne, et de Jean-Pierre Leleux, sénateur des Alpes-Maritimes, son homologue du groupe d'amitié France-Pologne.

Créé en 1991, au lendemain de la chute du mur de Berlin et de la réunification allemande, le « Triangle de Weimar » avait pour objectif d'étendre à la Pologne le modèle de la réconciliation franco-allemande et de mettre en place une concertation étroite au service de la construction européenne.

Au Sénat, Français, Allemands et Polonais ont fait part de leur ferme volonté de renforcer la coopération trilatérale dans différents domaines, comme les coopérations régionales dans le cadre de la politique européenne de voisinage, les questions politiques, économiques et financières dans un contexte de crise de la zone euro, le numérique, la relance de l'Europe de la Défense qui fera d'ailleurs l'objet d'un conseil européen en décembre prochain, ou encore la politique européenne de l'énergie.

Célébration du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée au Bundesrat

Seule femme et Française à intervenir au Bundesrat lors de la célébration du cinquantième anniversaire du Traité de l'Élysée, le 21 janvier 2013, Catherine Troendlé a, dans son discours, rendu hommage au chancelier Konrad Adenauer et au président Charles de Gaulle qui ont, par la signature de ce Traité, renforcé la coopération franco-allemande dans de nombreux domaines tels que la politique et la diplomatie en premier lieu, mais aussi sur les plans économique, culturel ou éducatif.

En sa qualité de présidente du groupe d'amitié France-Allemagne au Sénat, Catherine Troendlé a eu à cœur de participer à une collaboration essentielle entre les deux pays, non au seul entretien des relations parlementaires, mais à

leur enrichissement permanent par une véritable diplomatie parlementaire.



France-Allemagne : Apprentissage

Interrogée par la Chambre des Métiers au printemps 2013, Catherine Troendlé avait salué la mobilité des apprentis entre la France et l'Allemagne qui peut s'expliquer notamment par un historique commun et avec la création d'un régime de formation professionnelle initiale reposant sur l'apprentissage d'une part et la création des écoles d'entreprises d'autre part. Le sénateur s'est dit convaincue que pour atteindre l'objectif fixé par la Commission européenne de 6 % d'apprentis en mobilité d'ici 2020, il faudra parfaire l'acquisition des compétences linguistiques, développer les filières bilingues dans les CFA, renforcer l'accès aux informations sur les programmes de mobilité en créant par exemple, un guichet unique, ainsi que l'élaboration de conventions-cadres entre les deux pays.

Hommage à Jean-Louis Lorrain, sénateur UMP du Haut-Rhin



Disparu le 28 juin 2013, Jean-Louis Lorrain fut « un véritable compagnon de route » pour Catherine Troendlé. Une route commune qu'ils ont empruntée dès 2004, aux côtés d'Hubert Haenel et de Françoise Boog.

Catherine Troendlé a souligné « son engagement total au service des autres et de son pays. Son expertise en matière de bioéthique avait fait de lui un référent au Sénat. Au-delà de ces grandes compétences, Jean-

Louis fut un sénateur apprécié de tous. Par delà de tout clivage politique, ses pairs le respectaient et l'appréciaient énormément, car ce fut avant tout un homme d'une très grande gentillesse, toujours à prendre des nouvelles des uns et des autres. Son retour au Sénat, au lendemain de la nomination du sénateur Hubert Haenel au Conseil Constitutionnel, avait été grandement et largement salué au Sénat. Une terrible maladie vient de l'emporter beaucoup trop tôt, vraiment trop tôt... »

Françoise Boog, maire de Meyenheim, nouveau sénateur UMP

Françoise Boog, maire de Meyenheim – à mi-chemin entre Colmar et Mulhouse – depuis 2001 et vice-présidente de la communauté de communes Centre Haut-Rhin, siège depuis le décès de Jean-Louis Lorrain, à la commission des affaires sociales au Sénat.

Cotisations sociales des élus

L'article 18 de la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, et notamment le manque d'information des intéressés, a profondément révolté des milliers d'élus locaux !

Les dispositions d'application, ayant été publiées plusieurs mois après le vote de la loi, ajoutent un effet rétroactif mal perçu et vécu par ces élus, tout comme le fait de mettre ces ponctions financières (non anticipées) à la charge des budgets des collectivités territoriales.

Des courriers sur ce même sujet destinés à deux membres du gouvernement, Mme Lebranchu et M. Cazeneuve, sont restés sans réponse à ce jour. Catherine Troendlé s'associe pleinement à la démarche entreprise auprès du Premier ministre par l'Association des Maires de France, en date du 11 juillet 2013 et partage les légitimes préoccupations. Aussi, il y a lieu de prendre très rapidement en considération cette problématique, qui doit s'inscrire dans un véritable « statut de l'élu », appelé de ses vœux.

Les femmes maires du Haut-Rhin se rencontrent

La tradition est bien établie depuis près d'une décennie : année après année, au crépuscule de l'été, le sénateur Catherine Troendlé, maire de Ranspach-le-Bas, convie ses homologues femmes à une rencontre conviviale auprès de l'une d'elles. Cette fois, c'est à Leymen que ces premières magistrates communales – une vingtaine sur la trentaine en poste en ce mandat finissant – se sont retrouvées autour du maire Danielle Ott. Deux points forts, très différents, ont ponctué cette visite orchestrée en calèche : la nouvelle rhizosphère non loin de la frontière franco-suisse dont vient de se doter la commune frontalière forte de 1200 habitants, puis le majestueux site du château du Landskron.



Hartmannswillerkopf Le premier historial franco-allemand de la Grande Guerre

C'est au Sénat, autour de Catherine Troendlé, du général Bernard Cochin et de Jean Klinkert, respectivement président et vice-président du Comité du Monument national de l'Hartmannswillerkopf, qu'André Heimbürger, directeur général de l'ADAUHR, a levé le voile sur le premier historial franco-allemand de la Grande Guerre, à construire au pied de la nécropole. Le Hartmannswillerkopf, qui a été retenu par le ministère de la Défense pour former un réseau national dédié à la mémoire 14-18 et qui participe également au Pôle d'Excellence Rurale « Tourisme de mémoire 14-18 », ne dispose pour le moment d'aucune infrastructure muséographique ni même d'accueil alors que 400 000 personnes passent chaque année. Catherine Troendlé a adressé un courrier à Angela Merkel, afin que la chancelière apporte son soutien au projet de construction de l'Historial franco-allemand du Hartmannswillerkopf, en 1914-1915.



Aux côtés du Kilomètre Zéro

De 1871 à 1914, Pfetterhouse était par excellence le village des trois frontières. La borne des trois puissances, là où se rencontraient les frontières de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, était devenue un attrait touristique. À l'automne 1914, les français fixèrent le début du front à la frontière suisse du Largin. La borne frontière n°111 devint alors le Kilomètre Zéro du front Ouest. L'association des Amis du Kilomètre Zéro œuvre pour faire connaître et valoriser ce lieu d'histoire et de symboles.

Avec notamment le concours financier de Catherine Troendlé, elle a entrepris des travaux qui ont permis de restaurer et sécuriser plusieurs ouvrages en béton.

Inhumation des sépultures allemandes du Kilianstollen

Fin 2011, Catherine Troendlé avait invité Marc Laffineur, alors secrétaire d'État aux Anciens Combattants, à faire le déplacement sur le site archéologique de Carspach. Le travail minutieux des archéologues avait permis d'identifier dix-huit sur vingt-et-une sépultures. « L'argument indiquant que trois individus n'étaient pas identifiés afin de justifier une fosse commune ne tenait pas car des analyses scientifiques complémentaires auraient permis vraisemblablement de les identifier. Ainsi, pourquoi anticiper cette cérémonie et ne pas attendre les résultats des identifications ? » s'était fort légitimement interrogée, à l'époque, le sénateur-maire de Ranspach-le-Bas.

Étant personnellement intervenue auprès des autorités fédérales, Catherine Troendlé avait mis en avant « ces autres défunts du Kilianstollen qui possèdent des sépultures individuelles dans le même cimetière allemand d'Illfurth ? » Au final, les disparus du Kilianstollen retrouvés en mars 1918 et ceux en 2011 – presque 100 ans après les événements – ont tous eu droit au même traitement, au mois de juillet 2013.

Catherine TROENDLÉ, Sénateur du Haut-Rhin Maire de Ranspach-le-Bas

Permanence parlementaire 1bis, rue des Vignes – 68730 Ranspach-le-Bas

Tél. : 03 89 68 99 00 / Télécopie : 03 89 68 80 91

courriel : troendle.senateur@wanadoo.fr

Collaborateurs Parlementaires : Sabine Frey, Mélanie Burg Paul-Bernard Munch

Bureau du Sénat

Palais du Luxembourg 15, rue de Vaugirard – 75291 Paris Cedex 06

Tél. : 01 42 34 33 94 / Télécopie : 01 42 34 41 01

courriel : c.troendle@senat.fr

Collaboratrice Parlementaire : Christine Messias Rodrigues

LA LETTRE DE VOTRE SÉNATEUR CATHERINE TROENDLÉ

N°9 – Novembre 2013 — Direction de la publication : Catherine Troendlé. Comité de rédaction : Christine

Messias Rodrigues, Sabine Frey, Mélanie Burg, Paul-Bernard Munch. Conception graphique : Éric Hecker

© Crédits photographiques : Paul-Bernard Munch. ISSN : 2106-5977